



## Rapport de Gestion

Présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ces comptes annuels ont été établis en euros, et les informations chiffrées figurant dans le présent rapport sont exprimées dans cette devise.

## I. Faits marquants de l'exercice 2024 et événements postérieurs

### Projets immobiliers

**Vente Cherbourg-en-Cotentin (50)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacerie (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 avait autorisé la vente à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service. Aucune évolution notable sur 2024

**Bail LAM Amiens (80)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé, sous conditions, la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que Addictions France gèrera sur Amiens.

Après une ouverture partielle fin 2023 avec 21 places, les travaux ont été achevés sur le premier semestre 2024, et le LAM est intégralement fonctionnel.

**Achat Nevers (58)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 avait autorisé l'acquisition de locaux situés au 7 Bis Avenue Colbert à Nevers, pour réaliser ses activités sur le département de la Nièvre. Initiés sur 2022, les travaux se sont achevés en octobre 2024 et le bâtiment livré.

Pour rappel également, l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avait également autorisé l'achat de trois places de parking à cette même adresse, réalisé sur 2024.

**Vente Rodez (12)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 novembre 2015 avait autorisé la vente des locaux sis 8, avenue de Paris, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine. L'opération s'est concrétisée en tout début d'année 2024.

**Vente Mont-de-Marsan (40)** : l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avait autorisé la vente des locaux sis au 109 rue de Fontainebleau, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant. Aucune évolution notable sur l'année.

**Achat La Mothe-Achard (85)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé l'acquisition des locaux au 6 rue de Nantes aux Achards et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 858 k€, sous réserve que l'évaluation du bien projetée après travaux par un expert immobilier auprès des tribunaux ne soit pas inférieure à 686 k€.

**Achat Limoges (87)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé l'acquisition des locaux au 19 rue Cruveilhier et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 382 k€.

**Achat La Possession (974)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé l'acquisition des locaux au 31 Chemin Moulin Joli et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 2 079 k€. La livraison est attendue pour le second semestre 2025.

**Bail Auxerre (89)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé le prolongement du bail des locaux sis au 8, rue du Colonel Rozanoff pour une durée de 17 ans soit jusqu'au 31 décembre 2041, puis à l'issue de ladite période l'acquisition de ces mêmes locaux et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 2 279 k€.

**Vente Nancy (54)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a donné son accord de principe pour la vente des locaux du 123 rue Mac Mahon à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation d'un expert immobilier auprès des tribunaux et sous réserve d'une présentation globale du projet de réimplantation en Conseil d'administration.

## Changement de logiciel métier

Suite à la fin de l'utilisation du logiciel GI2A, pour des raisons techniques et de sécurité, qui sera effective en septembre 2025, des travaux ont été menés à compter de 2023 en vue de son remplacement par un nouveau logiciel. La mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI) avec la solution OGiRYS par l'éditeur SociaNova a été retenue. Cette évolution est pour partie financée par subvention dans le cadre du programme ESMS numérique de la CNSA. A fin 2024, la subvention à recevoir est constatée à l'actif pour 684 k€.

Par décision du comité de direction national, il a été décidé d'arrêter le déploiement avec SociaNova et d'engager la recherche d'un nouvel éditeur. Ce dernier, s'il est référencé Ségur, est présumé ne pas entraîner de remise en cause de la subvention.

## Frais de siège

L'ARS Île-de-France a validé la hausse du taux de frais de siège applicable aux établissements de l'association pour la période courant de 2024 à 2028 inclus, ce taux passe de 3,00% à 4,00%. A

l'échelle des comptes annuels, cet impact est neutre, les charges et produits y afférents sont neutralisés.

## Evolutions sur Groupe 2

L'exercice 2024 a vu le dispositif Laforcade – complément de rémunération de 238 € brut / mois / ETP – être étendu à l'ensemble des salarié·e·s de l'association. L'impact financier est estimé à 2 677 k€, majorant de près de 60% le coût total des dispositifs Laforcade jusqu'alors en vigueur.

## Passifs

Des travaux d'analyse ont été menés sur les fonds dédiés et provisions pour risques enregistrés à fin 2024 en vue de s'assurer de la correcte documentation des passifs et de leur classement adéquat. Cela s'est traduit, outre par des reprises de fonds dédiés et de provisions pour risques et charges, par des reclassements entre postes de passif :

- 3 929 k€ ont été reclassés depuis les fonds dédiés vers les subventions d'investissement, s'agissant de financements dédiés à de l'actif immobilisé
- 1 623 k€ ont été reclassés depuis les fonds dédiés vers les produits constatés d'avance, s'agissant de quote-part de financement concernant des actions à mener sur 2025 et postérieurement
- 389 k€ ont été reclassés depuis les provisions pour charges vers les fonds dédiés, l'analyse ayant conclu à la qualité de fonds dédié au regard des règlements ANC en vigueur
- 95 k€ ont été reclassés depuis les provisions pour charges vers les subventions d'investissement, au regard des règlements ANC en vigueur

Hors ces éléments d'analyse, le poste des fonds dédiés a donné lieu à des reprises d'exploitation pour 11 345 k€, face à des dotations d'exploitation pour 4 039 k€, ce qui contribue au net repli de ce passif.

## Versement Mobilités

En tant qu'association reconnue d'utilité publique dont l'activité est à caractère social, Addictions France est en principe exonérée de versement mobilité – contribution patronale versée par les structures employant au moins 11 salariés, pour financer les transports en commun.

Cette exonération a été remise en cause par plusieurs URSSAF territoriales, ce qui s'était traduit en 2023 par le règlement de 599 k€ au titre des années 2022 et 2023.

Des démarches ont été entreprises auprès des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans le périmètre desquelles notre association emploie au moins 11 salariés. A ce titre, certaines exonérations locales ont été attribuées.

Un contrôle URSSAF est en cours depuis octobre 2024 et a porté, entre autres, sur l'analyse de l'exonération des versements mobilité pour les exercices 2022 et 2023. Les conclusions définitives ne sont pas connues à ce jour.

## Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, pour donner suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2023 à hauteur de 8 541 k€.

À la suite de départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 565 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en mars 2024. Le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 20 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 540 k€, dont le versement est devenu effectif début 2025

À la suite de cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2024, un abondement complémentaire de 434 k€ a été décidé fin 2024, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2025.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

## Tensions géopolitiques

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022, de même que la résurgence des tensions au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023, ne présentent aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association.

## Risques divers

Le Siègè national a choisi de déprécier la créance de subvention de fonctionnement attendue du Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA) au titre de l'année 2023, pour un montant de 1 756 k€. A la date de rédaction du présent rapport de gestion, les sommes attendues au titre de 2023 et 2024 ne sont pas perçues.

Suite à un contrôle des auditeurs légaux, un risque de pénalité à verser sur la non-réalisation des entretiens professionnels est constaté en provision de passif pour 120 k€.

## II. Compte de résultat de l'exercice 2024

Les comptes annuels consolidés tels qu'ils sont soumis à votre approbation sont présentés selon la forme prévue par le Plan Comptable.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait apparaître pour l'association un excédent de 1.428.579,49 euros contre un excédent de 5.312.939,59 euros pour les comptes clos au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les recettes propres (hors cotisations) se sont élevées à 4.157.513 euros contre 4.364.482 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -4,7%, et détaillée ci-après :

Recettes propres	Exercice 20 24	Exercice 20 23	Variation	
			en €	%
Prestations réalisées	1 846 639	1 712 013	134 625	7,9%
Stages Stupéfiants	525 117	590 556	-65 439	-11,1%
Activités de Formation	938 741	864 324	74 417	8,6%
Ventes Matériels Prévention	8 234	13 566	-5 332	-39,3%
Recettes diverses	838 782	1 184 023	-345 241	-29,2%
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>4 157 513</b>	<b>4 364 482</b>	<b>-206 970</b>	<b>-4,7%</b>

Le montant des dotations, subventions, autres produits d'exploitation (y compris cotisations) et reprises de fonds dédiés s'élève à 131.504.710 euros contre 130.616.629 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 0,7 %, essentiellement portée par celle des reprises sur fonds dédiés, et détaillée ci-après :

Dotations & Subventions & autres produits d'exploitation	Exercice 20 24	Exercice 20 23	Variation	
			en k€	%
DGF - Quotas pérennes & Reprises Résultat N-2	100 259 776	95 675 117	4 584 659	4,8%
Crédits non reconductibles	1 206 405	3 486 832	-2 280 427	-65,4%
<b>DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT</b>	<b>101 466 181</b>	<b>99 161 949</b>	<b>2 304 231</b>	<b>2,3%</b>
ARS, CNAM, CNAF, MSA	14 736 737	14 840 997	-104 261	-0,7%
Etat	1 400 249	1 766 575	-366 326	-20,7%
Conseils Départementaux	810 549	791 672	18 876	2,4%
Conseils Régionaux	201 755	230 442	-28 687	-12,4%
Autres subventions	1 808 558	2 393 723	-585 165	-24,4%
<b>SUBVENTIONS ATTRIBUEES</b>	<b>18 957 847</b>	<b>20 023 409</b>	<b>-1 065 563</b>	<b>-5,3%</b>
Cotisations	22 730	16 394	6 336	38,6%
Autres produits de gestion courante	51 662	54 969	-3 307	-6,0%
<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>74 391</b>	<b>71 363</b>	<b>3 029</b>	<b>4,2%</b>
<b>REPRISES DE FONDS DEDIES</b>	<b>11 006 291</b>	<b>11 359 908</b>	<b>-353 617</b>	<b>-3,1%</b>
<b>TOTAL DGF &amp; SUBVENT<sup>o</sup> &amp; AUTRES PROD</b>	<b>131 504 710</b>	<b>130 616 629</b>	<b>888 081</b>	<b>0,7%</b>

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » s'établit à l'équilibre comptable, et est détaillée ci-après :

Détail Legs, donations, assurance-vie		2024	2023
Montant perçu au titre d'assurances-vie			
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		16 620	250
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			492 602
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			27 399
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations			220 000
<b>Produits Legs, donations, assurance-vie</b>		<b>16 620</b>	<b>740 250</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			17 399
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		16 620	9 320
<b>Charges Legs, donations, assurance-vie</b>		<b>16 620</b>	<b>26 719</b>

Le montant des reprises sur provisions (hors impact legs) et transferts de charges s'élève à 2.705.415 euros contre 647.746 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice, reprises sur fonds dédiés incluses, ont atteint au total 138.384.258 euros pour cet exercice 2024 contre 136.122.138 euros pour celui de l'année passée, soit une hausse de +1,7 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel les charges d'exploitation, dotations aux fonds dédiés incluses, s'élevaient à 130.911.935 euros.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 29.219.706 euros contre 27.630.946 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse du montant des achats de +5,7 %, détaillée ci-après :

Achats & charges externes	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	
			en k€	%
Achats (eau, électricité, fournitures..)	4 635 232	4 211 711	423 521	10,1%
Loyers, charges locatives et copropriétés	5 877 361	5 277 485	599 876	11,4%
Honoraires, frais d'actes et contentieux	4 480 679	4 341 116	139 563	3,2%
Transports, déplacements, réceptions	1 995 757	1 943 500	52 257	2,7%
Personnel intérimaire ou détaché	2 027 891	1 954 377	73 514	3,8%
Frais d'entretien et maintenance	2 313 929	2 279 348	34 581	1,5%
Frais d'assurance	829 586	1 116 931	-287 344	-25,7%
Autres postes	7 059 270	6 506 476	552 794	8,5%
<b>TOTAL ACHATS &amp; CHARGES EXTERNES</b>	<b>29 219 706</b>	<b>27 630 946</b>	<b>1 588 761</b>	<b>5,7%</b>

Le montant des impôts et taxes (hors taxes sur les salaires) s'élève à 1.193.043 euros contre 953.437 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +25 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 64.082.067 euros contre 59.343.363 euros et celui des charges fiscales et sociales à 33.800.476 euros contre 30.906.337 euros soit respectivement 5.919.109 euros et 27.881.368 euros (contre 5.828.294 euros et 25.078.043 euros pour l'exercice précédent), représentant ainsi une hausse pour les premières de + 1,6% et pour les secondes une hausse de +11% détaillées ci-après :

Charges de Personnel	Exercice 20 24	Exercice 20 23	Variation	
			en k€	%
Personnel non médical	55 031 505	50 418 630	4 612 875	9,1%
Médecins	9 050 562	8 924 733	125 829	1,4%
<b>Salaires bruts versés</b>	<b>64 082 067</b>	<b>59 343 363</b>	<b>4 738 704</b>	<b>8,0%</b>
Taxes sur salaires	5 919 109	5 828 294	90 815	1,6%
Charges sociales patronales	27 881 368	25 078 043	2 803 325	11,2%
<b>Charges sociales et fiscales</b>	<b>33 800 476</b>	<b>30 906 337</b>	<b>2 894 140</b>	<b>9,4%</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>97 882 543</b>	<b>90 249 700</b>	<b>7 632 844</b>	<b>8,5%</b>

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1.923.957 euros contre 1.767.234 euros pour l'exercice précédent, soit une variation positive de +8,9 %.

Le montant des dotations aux dépréciations et provisions (hors impact legs) s'élève à 4.330.108 euros contre 1.130.151 euros pour l'exercice précédent, sous l'effet de la dépréciation sur subvention FLCA.

Le montant des dotations aux fonds dédiés (hors impact legs) s'élève à 3.690.912 euros contre 9.017.913 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -59 %.

Le montant des autres charges s'élève à 147.325 euros contre 162.554 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -9,4 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice, dotations aux fonds dédiés incluses, ont atteint au total 138.387.594 euros contre 130.911.935 euros et ont donc augmenté de +5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice en léger déficit à (3.336) euros contre un excédent de 5.210.203 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 1.505.522 euros contre 1.175.378 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de +28%.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice en excédent pour 12.420 euros contre un déficit de (860.533) euros pour l'exercice précédent.

Tenant compte de ces éléments, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un excédent de 1.428.579,49 euros contre 5.312.939,59 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de -73 %.

Il se décompose ainsi :

- Déficit de (967.790,93) euros relatif aux activités du siège et des directions régionales, ainsi que de la prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion).
- Excédent de 2.042.722,63 euros relatif à l'activité de médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion).
- Excédent de 441.213,50 euros relatif à l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 126.183,90 euros relatif à l'activité globale de la région Normandie, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Déficit de (124.106,43) euros relatif à l'activité globale de la région Nouvelle-Aquitaine, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Déficit de (134.815,85) euros relatif à l'activité globale de la région Pays-de-la-Loire, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 45.172,67 euros relatif à l'activité globale de l'île de la Réunion (974), laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.

### III. Bilan de l'exercice 2024

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de l'Association s'élève à 109.428.681 euros contre 114.208.180 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -4,2 %, détaillée ci-après :

Bilan - Actif	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	
			en k€	%
Immobilisations Incorporelles	33 317	17 000	16 317	96,0%
Immobilisations Corporelles	21 327 945	19 645 658	1 682 287	8,6%
Immobilisations Financières	830 754	777 782	52 972	6,8%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 192 016</b>	<b>20 440 440</b>	<b>1 751 576</b>	<b>8,6%</b>
Avances et Acomptes	237 740	140 163	97 576	69,6%
Créances Redeables	3 268 164	2 517 216	750 948	29,8%
Autres Créances	7 079 403	13 625 742	-6 546 339	-48,0%
VMP	62 041 814	63 106 640	-1 064 826	-1,7%
Disponibilités	13 846 200	13 769 108	77 092	0,6%
Charges Constatées d'Avance	763 345	608 871	154 473	25,4%
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>87 236 665</b>	<b>93 767 740</b>	<b>-6 531 075</b>	<b>-7,0%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>109 428 681</b>	<b>114 208 180</b>	<b>-4 779 499</b>	<b>-4,2%</b>

Bilan - Passif	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	
			en k€	%
Fonds propres	624 718	329 018	295 700	89,9%
Réserves	24 090 187	21 036 851	3 053 336	14,5%
Report à nouveau	8 103 630	7 066 703	1 036 927	14,7%
Dépenses refusées & non opposables	-3 831 224	-3 821 969	-9 255	0,2%
Résultats sous contrôle tiers financeur	11 313 161	10 136 617	1 176 544	11,6%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 428 579</b>	<b>5 312 940</b>	<b>-3 884 360</b>	<b>-73,1%</b>
Subventions d'investissement	9 042 390	5 367 519	3 674 871	68,5%
Réserve PV nettes s/ actifs immobilisés	7 920 285	7 963 162	-42 878	-0,5%
Autres provisions réglementées	4 631 121	4 222 106	409 015	9,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>63 322 848</b>	<b>57 612 948</b>	<b>5 709 900</b>	<b>9,9%</b>
<b>PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>3 795 510</b>	<b>4 407 180</b>	<b>-611 670</b>	<b>-13,9%</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>15 700 898</b>	<b>28 013 092</b>	<b>-12 312 194</b>	<b>-44,0%</b>
Dettes Financières	3 328 819	3 172 124	156 695	4,9%
Dettes Fournisseurs	4 822 372	5 126 406	-304 034	-5,9%
Dettes Fiscales et Sociales	13 964 275	13 208 381	755 893	5,7%
Dettes Diverses	1 541 118	2 112 926	-571 808	-27,1%
Pdts Constatés d'Av.	2 952 841	555 123	2 397 719	431,9%
<b>DETTES</b>	<b>26 609 425</b>	<b>24 174 960</b>	<b>2 434 464</b>	<b>10,1%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>109 428 681</b>	<b>114 208 180</b>	<b>-4 779 499</b>	<b>-4,2%</b>

Le montant des actifs immobilisés s'élève à 45.031.662 euros en valeur brute et à 22.839.646 euros d'amortissement et dépréciations contre respectivement 41.660.633 euros et 21.220.193 euros pour l'exercice précédent. Il en ressort une valeur nette comptable (VNC) correspondant à l'actif immobilisé net pour 22.192.016 euros contre 20.440.440 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 8,6 %, détaillée ci-après :

Poste	VNC		Variation	
	2024	2023	en€	%
Frais d'établissement	25 975	0	25 975	ns
Logiciels informatiques	7 018	16 577	-9 559	-57,7%
Autres immos incorporelles	323	323	0	0,0%
Immobilisations en cours	0	0	0	ns
Avances & acomptes	0	100	-100	-100,0%
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>33 317</b>	<b>17 000</b>	<b>16 317</b>	<b>96,0%</b>
Terrains	1 693 904	1 543 354	150 550	9,8%
Constructions	12 149 944	8 592 683	3 557 261	41,4%
AAI sur constructions	1 845 923	1 813 619	32 304	1,8%
Matériel & Equipements	365 184	407 113	-41 929	-10,3%
AAI divers	2 047 351	1 900 008	147 344	7,8%
Véhicules	319 102	263 706	55 396	21,0%
Matériel de bureau	37 058	31 903	5 154	16,2%
Matériel informatique	661 795	685 551	-23 755	-3,5%
Mobilier de bureau	467 367	496 343	-28 977	-5,8%
Immobilisations en cours	1 724 698	3 888 526	-2 163 828	-55,6%
Avances & acomptes	0	7 234	-7 234	-100,0%
Issus de legs destinés à être cédés	15 620	15 620	0	0,0%
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>21 327 945</b>	<b>19 645 658</b>	<b>1 682 287</b>	<b>8,6%</b>
Titres immobilisés	33 132	33 132	0	0,0%
Prêts	6 781	9 764	-2 983	-30,6%
Dépôts & cautionnements	790 719	734 764	55 955	7,6%
Autres immos financières	122	122	0	0,0%
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>830 754</b>	<b>777 782</b>	<b>52 972</b>	<b>6,8%</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>22 192 016</b>	<b>20 440 440</b>	<b>1 751 576</b>	<b>8,6%</b>

L'actif circulant hors trésorerie (avances et acomptes, créances, charges constatées d'avance) s'élève à 11.348.652 euros contre 16.891.992 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -33 %.

La trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités) s'élève à 75.888.014 euros contre 76.875.748 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -1,3 %.

Les fonds propres s'élèvent à 63.322.848 euros contre 57.612.948 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +9,9 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31 12/ 20 23	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Reclassement <sup>t</sup>	Autres mouvements	31 12/ 20 24
Fonds propres sans droit de reprise	296 475						296 475
Réserves statutaires et contractuelles	22 203						22 203
Autres réserves	21 014 648	3 083 442			-37 100	6 994	24 067 984
Report à nouveau	7 066 703	1 104 315				-67 389	8 103 630
Fonds propres avec droit de reprise	6 347 191	1 125 182				337 807	7 810 180
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5 312 940</b>	<b>-5 312 940</b>				<b>1 428 579</b>	<b>1 428 579</b>
Subventions d'investissement s/ BNR	5 367 519		36 080	-429 189	4 067 980		9 042 390
Provisions réglementées	12 185 269			366 137			12 551 406
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>57 612 948</b>	<b>0</b>	<b>36 080</b>	<b>-63 052</b>	<b>4 030 880</b>	<b>1 705 992</b>	<b>63 322 848</b>

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.795.510 euros contre 4.407.180 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -14 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31 12/ 20 23	Dotations	Reprises	Reclassement <sup>t</sup>	Autres mouvements	31 12/ 20 24
Provisions Indemnité Départ Retraite	0				0	0
Provisions grosses réparations	347 020		-109 048	-75 703		162 269
Autres provisions pour risques	1 328 810	358 359	-831 001	-73 000	0	783 168
Autres provisions pour charges	2 731 350	2 191 098	-1 736 770	-335 604		2 850 074
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 407 180</b>	<b>2 549 457</b>	<b>-2 676 819</b>	<b>-484 307</b>	<b>0</b>	<b>3 795 510</b>

Les fonds dédiés s'élèvent à 15.700.898 euros contre 28.013.092 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -44 % se décomposant de la manière suivante :

- Issu de legs : 252.344 euros, part non utilisée des Legs Laborie et Gobron, contre 235.724 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +7,1 %
- Prévention : 3.478.859 euros contre 8.120.853 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 57 %.
- Médico-Social : 11.969.695 euros contre 19.656.515 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -39 %.

Les principaux mouvements sur ce poste sont détaillés ci-après :

POSTE	31 12/ 20 23	Dotations	Reprises	Reclassement <sup>t</sup>	Autres mouvements	31 12/ 20 24
Fonds dédiés issus de legs	235 724	16 620				252 344
Fonds dédiés Prévention	8 120 853	1 834 969	-5 824 327	-652 636	0	3 478 859
Fonds dédiés Médico-Social	19 656 515	1 855 943	-5 181 964	-4 516 966	156 168	11 969 695
<b>Fonds dédiés</b>	<b>28 013 092</b>	<b>3 707 532</b>	<b>-11 006 291</b>	<b>-5 169 602</b>	<b>156 168</b>	<b>15 700 898</b>

Les dettes financières s'élèvent à 3.328.819 euros contre 3.172.124 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +4,9 %. Ce poste est exclusivement constitué de dettes à long terme (emprunts).

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4.822.372 euros contre 5.126.406 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -5,9 %.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13.964.275 euros contre 13.208.381 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +5,7 %.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2.952.841 euros contre 555.123 euros pour l'exercice précédent, sous l'effet des différents reclassements entre passifs.

Les autres dettes (avances et acomptes, redevables créditeurs, dettes sur immobilisations, autres dettes) s'élèvent à 1.541.118 euros contre 2.112.926 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -27 %.

## IV. Affectation résultat de l'exercice 2024

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

-967.790,93 euros, correspondant au déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion) en 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

2.042.722,63 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion), au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur.

441.213,50 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi :

- 235.000,00 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685200 – Excédents affectés à l'investissement,
- 12.418,68 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 - Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation,
- 73.724,06 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 –Report à Nouveau Médico-Social ,
- 120.070,76 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

126.183,90 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Normandie ainsi :

- 163.567,69 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur,
- -37.383,79 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

-124.106,43 euros, correspondant au déficit dégagé par l'activité globale de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi :

- 113.778,75 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685200 - Excédents affectés à l'investissement,
- -156.129,73 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 –Report à Nouveau Médico-Social,
- 59.330,71 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11592200 – Dépenses pour congés payés,
- -141.086,16 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

-134.815,85 euros, correspondant au déficit dégagé par l'activité globale de la région Pays-de-la-Loire ainsi :

- 2.420,88 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 - Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation,
- -11.835,11 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11592200 – Dépenses pour congés payés,
- -125.401,62 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

45.172,67 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de l'Île de la Réunion ainsi :

- 26.576,45 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685600 – Réserve de compensation ,
- 18.596,22 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

## V. Budget prévisionnel pour l'exercice 2025

Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale est appelée à prendre acte du budget de l'Association pour l'exercice en cours. Les budgets de l'exercice 2025 ont été préparés par chacun des établissements et directions régionales dans le courant du 4ème trimestre 2024 ; le budget prévisionnel général de l'association pour l'exercice 2025 a été établi en effectuant le regroupement arithmétique des budgets préparés par les différentes établissements et directions régionales, sans qu'une élimination des mouvements internes dits de « liaisons » ne puisse être réalisée. Pour cette raison, la masse des produits et des charges se trouve plus importante comparée à ces mêmes éléments pris dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, selon la méthode désormais retenue par l'Association, il a été demandé aux établissements et directions régionales de distinguer, lors de la préparation de leur BP 2025, les éléments relevant du « budget de reconduction » de ceux relatifs aux éventuelles « mesures nouvelles » demandées ou espérées et qui ne peuvent constituer qu'un développement de l'activité.

En outre, pour la onzième fois dans le BP 2025, il a été demandé d'inscrire sur une ligne spécifique l'éventuelle « impasse budgétaire » résultant du constat que l'évolution prévisible de la réalité des dépenses nécessaires au fonctionnement des activités en cours n'est pas totalement couverte par la progression prévisible des financements de reconduction.

Ces situations peuvent résulter de plusieurs facteurs possibles : taux directeur appliqué par les autorités de tarification insuffisant face à l'évolution des charges réelles de l'établissement, financement partiel du GVT, non-financement du Ségur pour tous ou de toute autre charge jugée nécessaire à l'activité.

Le budget prévisionnel général de l'exercice 2025 a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 décembre 2024 sous la forme regroupant les seuls éléments du BP «Reconduction». Le Conseil d'administration n'a pas statué sur les données des BP «mesures nouvelles», aucune certitude ne pouvant être acquise quant à la perception de tout ou partie des financements complémentaires demandés.

La consolidation budgétaire de l'année 2025 conduit à une enveloppe globale de 148.971.883 euros contre une enveloppe de 136.945.260 euros au budget de l'année 2024, soit une hausse de + 8,8 %.

Le tableau suivant récapitule le budget prévisionnel 2025, avec comparatif avec le budget prévisionnel 2024 :

Compte de résultat	Budget 2025	Budget 2024	Variation	
			en €	%
70 - Ventes & prestations	7 562 845	6 786 379	776 466	11,4%
73 - Dotation globale (Reprise N-2 inclus)	105 161 263	95 596 177	9 565 086	10,0%
74 - Subventions	19 335 503	20 845 985	-1 510 482	-7,2%
75 - Autres produits gestion courante	5 324 131	3 810 588	1 513 543	39,7%
781- Reprises provisions	502 991	437 520	65 471	15,0%
791- Transferts de charges	750 653	19 754	730 899	3700,0%
789 - Reprises de fonds dédiés	4 162 580	4 164 544	-1 965	0,0%
<b>Produits exploitation</b>	<b>142 799 966</b>	<b>131 660 947</b>	<b>11 139 019</b>	<b>8,5%</b>
60 - Achats	4 482 650	4 121 984	360 666	8,7%
61- Services extérieurs	11 386 132	10 724 510	661 621	6,2%
62 - Personnel extérieur & détaché	6 054 143	4 993 555	1 060 588	21,2%
62 - Autres services extérieurs	9 933 996	9 118 648	815 348	8,9%
63 - Impôts et taxes (hors personnel)	780 164	753 593	26 571	3,5%
63 - Impôts et taxes sur rémunérations	7 069 930	6 553 497	516 433	7,9%
64 - Frais de personnel	99 350 508	92 407 629	6 942 879	7,5%
65 - Autres charges gestion courante	6 090 513	4 581 447	1 509 066	32,9%
681- Dotations amort. & prov	2 592 909	2 440 961	151 948	6,2%
689 - Dotations de fonds dédiés	15 075	81 316	-66 241	-81,5%
<b>Charges exploitation</b>	<b>147 756 020</b>	<b>135 777 140</b>	<b>11 978 880</b>	<b>8,8%</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-4 956 054</b>	<b>-4 116 193</b>	<b>-839 861</b>	<b>20,4%</b>
76 - Produits financiers	2 179 958	1 257 165	922 793	73,4%
66 - Charges financières	1 204 863	1 158 773	46 090	4,0%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>975 094</b>	<b>98 392</b>	<b>876 703</b>	<b>891,0%</b>
77 - Produits exceptionnels	755 526	818 593	-63 067	-7,7%
67 - Charges exceptionnelles	11 000	8 724	2 276	26,1%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>744 526</b>	<b>809 869</b>	<b>-65 343</b>	<b>-8,1%</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>145 735 450</b>	<b>133 736 705</b>	<b>11 998 745</b>	<b>9,0%</b>
<b>Impasse Budgétaire</b>	<b>3 236 432</b>	<b>3 208 555</b>	<b>27 877</b>	<b>0,9%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>148 971 883</b>	<b>136 944 637</b>	<b>12 027 246</b>	<b>8,8%</b>
Reprise sur résultat N-2	0	622	-622	-100,0%
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ns</b>

## VI. Questions diverses

### Pool Solidarité et participations financières attribuées en 2024

Le Pool Solidarité dispose au 31 décembre 2024 de 3.636.268 euros de fonds propres disponibles.

Le tableau ci-dessous résume l'origine et l'utilisation des fonds du Pool depuis sa création en 2004 :

Situation Pool Solidarité (99-96)	TOTAL	Soisy		Chelles
		Aide aux établ.	Invest.	
Plus-value nette cession Soisy	<b>4 741 365</b>	474 137	4 267 228	
Plus-value nette cession Chelles	<b>1 780 246</b>			1 780 246
Intérêts financiers reçus du Pool Trésorerie	<b>802 379</b>	802 379		
<i>Produits restant à encaisser</i>	<b>-84 099</b>	-84 099		
Encaissement vente Versailles (2020)	<b>364 951</b>	364 951		
Financement investissements immobiliers	<b>-567 000</b>	-65 000	-502 000	
<i>Aides restant à décaisser</i>	<b>15 000</b>	15 000		
Participation versées aux unités	<b>-1 465 938</b>	-1 298 346	0	-167 592
Apurement déficit BMCM	<b>-463 229</b>	-463 229		
Apurement situations négatives établ clôturés	<b>-500 350</b>	-500 350		
Autres frais décaissés pour établ° et Pool	<b>-987 058</b>	-987 058		
<b>SITUATION PSI</b>	<b>3 636 268</b>	<b>-1 741 614</b>	<b>3 765 228</b>	<b>1 612 654</b>
<b>Sous-total Solde Soisy &amp; Chelles</b>		<b>2 023 614</b>		<b>1 612 654</b>

### Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité territoriale supérieures à 50.000 euros l'obligation de publier dans leurs comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément aux recommandations formulées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC bulletin 146 – juin 2007 p. 327), cette information doit être fournie dans l'annexe des comptes annuels, de façon globale, et nous la reprenons ci-après non sans rappeler au préalable que les dirigeants bénévoles – c'est-à-dire les membres du Bureau national - ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat. Seuls les frais engagés à l'occasion de leur mission font l'objet d'un remboursement selon des règles fixées par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2024, les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association ont totalisé 271.047 euros.